



<http://atscaf69gene.e-monsite.com/>

## **Compte-rendu de la réunion du 8 Novembre 2022 du club généalogique**

### **I/ Participation**

- **Présents : Catherine B., Christine V., Gérard H., Guy M., Jacqueline V., Jean-Marie D., Laurent G., Nicole Z. et votre serviteur Bernard C.**
- **Excusés : Jean-Marc P.**
- **Fadila G.** qui devait faire sa première apparition ce jour n'a pu venir pour des raisons de santé. Ce n'est que partie remise. En attendant elle a communiqué son adresse électronique et peut ainsi recevoir les infos du club. Bon rétablissement à elle.

### **II/ GénéaFrance**

Guy nous présente en vidéo-projection le site « GénéaFrance ». Nous sommes nombreux à ne pas le connaître. Pourtant Gérard s'en sert régulièrement pour alimenter le bulletin électronique de notre club.

GénéaFrance se compose essentiellement de listes de noms. C'est très pratique en particulier pour les décès de l'INSEE depuis 1970. Certes cela ne change rien pour les généatscafiens qui ont un abonnement Premium chez Généanet et qui peuvent donc déjà consulter ces listes sans soucis. Mais ceux qui ont un accès gratuit à Généanet ne pouvaient pas accéder à cette base. Grâce à GénéaFrance la chose est désormais possible.

En outre ce site se caractérise par une grande facilité pour saisir sa demande à partir d'un patronyme, d'une commune ou d'un département.

A essayer !

### **III/ Retour sur les ateliers généalogiques aux Archives Municipales.**

Du 15 au 19 novembre les AML (Archives Municipales de Lyon) ont accueilli comme chaque année les ateliers généalogiques organisés par la SGLB (Société Généalogique du Lyonnais et du Beaujolais).

Des membres de cette très importante association (800 adhérents) ont animé ces ateliers qui étaient en réalité des conférences.

Plusieurs atscafiens ont participé à cette initiative.

- Nicole à l'atelier intitulé « Ecrire son histoire familiale ».
- Christine à « Partagez votre généalogie ».
- Gérard à « Autour de la mort » ainsi qu'à « Les procédures de la Justice d'Ancien Régime ».
- Bernard à « Enfants naturels, enfants abandonnés ».

La réunion d'aujourd'hui permet aux participants de faire un compte-rendu de ces rencontres.

1°) **Nicole** nous présente ainsi, grâce au vidéoprojecteur, le document qu'elle a conçu pour nous. Nous la remercions pour son travail.

Ceux qui étaient absents à la réunion trouveront ce texte en pièce annexe à ce compte-rendu.

Son exposé est aussi l'occasion de creuser la déclaration de grossesse que devaient souscrire -depuis Henri II- les femmes enceintes, hors mariage. L'absence de cette formalité était passible théoriquement de la peine de mort. Cela peut sembler sévère mais s'expliquait par la volonté royale de lutter contre les infanticides très fréquents à l'égard des enfants illégitimes.

Ces déclarations permettaient également aux femmes d'indiquer qui était leur séducteur et père de l'enfant à venir.

C'est une chance pour le généalogiste de retrouver une de ces déclarations. Elles sont en effet assez rares et classées de manière très aléatoire d'un département à l'autre.

2°) **Christine** pensait qu'à sa séance viendraient de nombreux jeunes puisqu'il s'agissait de montrer comment publier sa généalogie en utilisant les nouveaux outils numériques comme les réseaux sociaux ; comment twitter (ou plutôt gazouiller en français), bloguer....etc. Mais ils n'ont pas constitué la majorité du public présent. Quant à la conférencière elle a surtout présenté les blogues de généalogistes qu'elle connaissait.

S'ensuit alors parmi les généatscafienS un vif débat sur l'intérêt des blogues.

Certains les trouvent intéressants car ils permettent d'avoir des informations et permettent des échanges avec des personnes ayant les mêmes centres d'intérêts. Il y a des centaines de blogues généalogique en France. Il y a donc un site «[www.genealogiepratique.fr](http://www.genealogiepratique.fr)» qui recense et classe les blogues francophones.

D'autres collègues estiment en revanche qu'ils ne disposent déjà pas de suffisamment de temps pour rechercher leurs ancêtres sur les sites habituels officiels ou non mais toujours sérieux et qu'il n'est donc pas question de s'égarer parmi des centaines de blogues dont l'intérêt peut être très variable.

A chacun de se faire son opinion.

3°) **Gérard** nous préparera un compte-rendu des séances auxquelles il a participé.

4°) **Bernard** a lui fait une présentation orale de la conférence sur les enfants abandonnés. Compte-tenu de la rapidité avec laquelle s'exprimait la conférencière il n'a pas pu prendre beaucoup de notes. Mais les quelques points saillants qu'il a pu relever font l'objet du document qu'il a rédigé et qui sera envoyé avec le prochain compte-rendu, histoire de ne pas alourdir le présent envoi.

5°) Sur un autre plan, Bernard a acheté aux AML un beau livre : « **L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914** ». Il possédait déjà cet ouvrage mais a voulu en faire profiter un généatscafien puisque le prix était cassé : 10€ au lieu de 49€. C'est Gérard qui a eu la réactivité la plus forte. Il a donc pu profiter de l'offre.

#### **IV/ Aides et conseils**

1°) Qu'est-ce qu'une « **lettre de naturalité** » se demande-t-on après l'exposé de Nicole ?

Réponse : la lettre de naturalité est, dans le droit de l’Ancien Régime, la lettre patente par laquelle le roi admet un étranger au nombre de ses sujets.

2°) Que signifie sur un acte de naissance l’expression « **enfant donné** à M. ?

Réponse : dans le cadre d’une naissance illégitime c’est le moyen pour la mère d’indiquer le nom du père de l’enfant.

3°) Que sont les nommées à Lyon ? Les « **nommées des habitants de Lyon** » sont, dans les fonds anciens des AML, les données de 1380 à 1586 qui correspondent à l’ancêtre du Cadastre.

4°) Nous sommes quelques-uns à découvrir que le **premier recensement à Paris** ne remonte qu’à 1926. Il n’y a donc eu dans la capitale qu’à 4 reprises des listes nominatives d’habitants.

5°) Jacqueline nous informe que les **Archives Municipales** ne sont accessibles que l’après-midi. Après sa vérification sur place et la consultation du site la situation est la suivante :

Les AML sont ouvertes le lundi de 13h à 17 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h.

Les expositions sont ouvertes le samedi de 13h à 18h.

La salle de consultation des documents est ouverte aux lecteurs du lundi au vendredi de 13h à 17h.

6°) Jacqueline et Bernard abordent la question du tarif exigé par le Service Central de **l’Etat Civil de Nantes** (les français de l’étranger). Il apparaît que pour obtenir un acte il faut déboursier 29€90 dès lors qu’il ne s’agit pas d’un parent direct. Le tarif n’apparaît qu’en toute fin de l’imprimé de saisie en ligne.

Si ce n’est pas du racket, cela y ressemble fort !

7°) Nous sommes nombreux à ne pas savoir comment effectuer des recherches sur le site **GALLICA** de la Bibliothèque Nationale. Les données sont si riches et variées que le moteur de recherche est forcément complexe.

Isabelle avait donné son accord de principe pour nous apprendre comment accéder à cette mine de renseignements.

La présence du vidéoprojecteur couplé à l’ordinateur devrait rendre la **formation** plus vivante et concrète que celle effectuée il y a quelques années.

Bernard est chargé de contacter Isabelle pour connaître ses disponibilités.

oooooooooooooooooooo

La réunion se termine sur un échange concernant la prochaine réforme de la Poste qui prévoit, après la suppression du timbre rouge, la fin de la circulation matérielle « papier » du courrier couvert par le tarif rouge.

**PROCHAINE REUNION DU CLUB**

**LE MARDI 6 DECEMBRE 2022 à 16h30, salle S88 D**

**Cité Administratives d'Etat de la Part-Dieu**